



# Laboratoire de Biologie Médicale

NOVELAB S.E.L.A.S.

45, rue Victor Hugo, 69220 BELLEVILLE

Le laboratoire est **conventionné**. Les professionnels qui exercent dans la société sont tous conventionnés : **Pharmaciens, Médecins (secteur 1), Infirmiers, Techniciens de laboratoire**. Il n'y a pas de dépassement d'honoraires.

Votre laboratoire pratique des **honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale**. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soin.

Pour tous les actes réalisés par votre laboratoire, la prise en charge des actes par la sécurité sociale **nécessite obligatoirement une prescription médicale**, sauf cas particulier qui vous sera signalé à l'accueil.

Votre laboratoire doit **obligatoirement** vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale (acte Hors Nomenclature). En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre laboratoire doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation. Les examens non remboursés par la sécurité sociale sont facturés selon un prix fixé par le laboratoire exécutant.

La tarification des actes est conforme à la Nomenclature des Actes de Biologie Médicale fixée par décret. Ce document peut être consulté à votre demande.

Tout acte d'analyse de biologie médicale est identifié par un numéro de code auquel correspond un coefficient identifié par la lettre clé B.

**Depuis le 15/01/2024 la valeur de la lettre clé B est à 0.25 €.**

A l'initiative du patient, des **frais administratifs supplémentaires** peuvent s'appliquer :

- Envoi des résultats par courrier : 1,50 €
- Prélèvement à domicile non prescrit : 10 €
- Demande d'examens sans ordonnance : 3 €
- Frais d'envoi d'un prélèvement à un laboratoire extérieur, de 7,00 à 25,00 euros selon la destination. Le secrétariat vous en précisera le tarif au préalable.
- Frais pour rendez-vous de spermologie non honoré par le patient : 34,00 €

Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique sera éliminé à l'issue du délai légal de conservation et/ou, sauf avis contraire de votre part formulé par écrit auprès du secrétariat, utilisé ou transféré, de manière anonyme et respectant le secret médical, à des fins scientifiques ou de contrôle qualité.

Afin de permettre un traitement optimal de vos échantillons ou de vos résultats, le laboratoire pourra transmettre de façon confidentielle, sauf avis contraire de votre part, des informations pertinentes vous concernant à un laboratoire sous-traitant ou à un acteur de votre parcours de soins (Transmission ERA à l'EFS, Maladie à transmission obligatoire à l'ARS, Renseignements cliniques aux laboratoires sous-traitants, Résultats ou informations à un prestataire de santé...).

Vous pouvez vous opposer à l'alimentation de « Mon espace santé » en le signalant au secrétariat lors de l'enregistrement de votre dossier.

La société Novelab traite vos données personnelles pour la gestion du diagnostic médical avec le plus grand soin. Dans le cadre du RGPD, nous reconnaissons vos droits en tant que personne concernée. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : <https://novelab.fr> - rubrique « politique de confidentialité ».

Belleville en Beaujolais, le 08/08/2025

Docteur V. Duchamp  
Président de Novelab